ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/2/Add.77/Rev.1
27 octobre 2006

(06-5164)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

MISE EN ŒUVRE ET ADMINISTRATION DE L'ACCORD SUR LES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

Communication de la Papouasie-Nouvelle-Guinée

Révision

La Papouasie-Nouvelle-Guinée a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après au titre de l'article 15.2 de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce.

I. LOIS ET RÈGLEMENTS PERTINENTS

1. Les principes et les dispositions de l'Accord sur l'OMC, dont fait partie l'Accord OTC, sont d'application pour tous les organes gouvernementaux et statutaires.

2. La Loi de 1993 portant création de l'Institut national de normalisation et de technologie industrielle (NISIT) oblige cet organisme à aider tous les secteurs de l'économie de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à réduire les obstacles techniques au commerce. Le NISIT est l'organe responsable en matière de normalisation et d'accréditation des laboratoires. Sa Division des services techniques est chargée de rédiger les normes de base et industrielles. Le Programme d'accréditation des laboratoires de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNGLAS), qui relève du NISIT et en constitue une division, est chargé d'accréditer les laboratoires d'essai et d'étalonnage.

II. TRANSPARENCE

A. PUBLICATIONS

3. Les avis de règlements techniques, de normes et de procédures d'évaluation de la conformité projetés de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sont publiés dans la presse nationale et dans le bulletin trimestriel du NISIT.

4. Les avis de règlements techniques, de normes et de procédures d'évaluation de la conformité adoptés par la Papouasie-Nouvelle-Guinée sont publiés d'abord dans le Journal officiel, puis dans la presse nationale et dans le bulletin trimestriel du NISIT.

5. Tous les avis de règlements techniques, de normes et de procédures d'évaluation de la conformité sont publiés dans deux documents du NISIT: les règlements techniques dans le "Registre des normes d'application obligatoire aux termes de la législation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée", et les procédures d'évaluation de la conformité dans le "Catalogue des normes de la Papouasie-Nouvelle-Guinée". Ils peuvent aussi être consultés sur le site Web du NISIT (www.nisit.gov.pg).

B. DÉLAI PRÉVU POUR LA PRÉSENTATION D'OBSERVATIONS

6. Aux termes de la Directive de 1994 du NISIT – Partie I, de l'Accord OTC et de la Recommandation du Comité OTC, au moins deux mois (60 jours) sont accordés pour la présentation d'observations sur les projets de règlements techniques, de normes et de procédures d'évaluation de la conformité. Le délai exact peut varier suivant l'urgence du document.

7. Les avis de tous les projets de règlements techniques, de normes et de procédures d'évaluation de la conformité de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sont publiés dans la presse nationale et dans le bulletin du NISIT. À l'avenir, les avis seront publiés sur le site Web. Les avis de projets de documents sont également communiqués directement aux parties concernées.

C. POINT D'INFORMATION

Le point d'information OTC est l'Institut national de la normalisation et de la technologie industrielle (NISIT):

Institut national de la normalisation et de la technologie industrielle (NISIT)
P.O. Box 3042
BOROKO
National Capital District
Papouasie-Nouvelle-Guinée

Téléphone:	+(675) 323 1852
	+(675) 311 2146
Téléfax:	+(675) 325 8793
Courrier électronique:	Johnny.Moses@nisit.gov.pg
Site Web:	www.nisit.gov.pg
Personne à contacter:	M. Johnny Moses